

COMMUNE DE RECOLOGNE**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 26 MAI 2023**

Le Conseil Municipal de la commune de Recologne s'est réuni le 26 mai 2023 dans la salle du conseil à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur le Maire, sur convocation en date du 19 mai 2023 pour la session ordinaire.

Etaient présents : Daniel MEYER, Annie ROUSSELOT, Jean-Pierre BRUCKERT, Clément DIETRICH, Sylviane CHLOPINSKI, Michèle BOUDAUX, Yasmine ROUX, Anne MARTINEZ, Sophie GUENARD, Franck VERIN, Jérôme DEMOULIN, Jacqueline TORRES

Excusés : Frédéric CHATELAIN, Magalie PIERRAT, Louis-Victor GERDIL

Secrétaires de séances : Annie ROUSSELOT, Anne MARTINEZ

ORDRE DU JOUR

- 1) Certificats d'urbanisme - Déclarations préalables - Permis de construire
- 2) Avancement des travaux rue des Granges
- 3) Projet ludothèque
- 4) Mur anti bruit au niveau des passages surélevés
- 5) Remboursements de factures
- 6) Questions diverses

CERTIFICATS URBANISMES

- SCI l'escal, parcelle AB171, rue des vergers
- Me Sophie MAITRE, parcelles AC 46 AC47, Rue du Noellot
- Me Jeannin, parcelle ZK9 (zone agricole)

DECLARATIONS PREALABLES

- M. Damien LOBAO, parcelle AB128, 8 rue Duretête, pour un changement de façade et ouverture de fenêtres
- Energy GO, parcelle AB162, 5 rue des Granges pour l'installation de panneaux solaires thermiques
- Ent Roger Martin, parcelle ZM3 pour un remblaiement de parcelle

APROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 05 avril 2023 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

AMENAGEMENT DES TRAVAUX RUE DES GRANGES

Le chantier se déroule normalement. Après l'enfouissement des réseaux, les travaux de réfection de la chaussée débiteront en automne. L'appel d'offre va être lancé.

DIA

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour le 59 de la grande Rue.

PROJET LUDOTHEQUE

L'association « familles rurales » propose la mise en place d'une ludothèque itinérante pour les enfants de l'école (jeux d'éveil, société, en bois). L'école demande une participation financière auprès de la commune et de la CCVM. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande, la compétence étant à la CCVM .

SUBVENTION

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande de subvention de l'association de football de Pouilley les Vignes.

MUR ANTI BRUIT AU NIVEAU DES PASSAGES SURELEVES

Un riverain se plaint du bruit causé par un ralentisseur et demande le financement d'un mur anti bruit. Le devis s'élève à 4864 €. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

Le conseil municipal de donne pas suite à la proposition de Mesdames JANSON concernant la parcelle ZI 71 qui borde leur propriété.

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser les sommes suivantes

- 70,10€ à Madame Annie Rousselot qui a payé les fournitures de décoration pour le fleurissement du village
- 76,26 € à Madame Anne Martinez qui a payé les photos du site internet
- 222€ à Monsieur Daniel Meyer qui a payé abonnement site internet jimdo.

Mme Rousselot, Mme MARTINEZ et M. MEYER n'ont pas pris part à la délibération et au vote.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur MEYER informe le conseil du don de 254,10 € du comité international olympique.
- La bibliothèque recherche un nouveau ou une nouvelle responsable
- Le conseil municipal a rencontré NEOLIA pour avoir des informations concernant les villagérations (résidences seniors).

La séance est levée à 22h30